

## Plan de développement de la filière thermique en Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 22 mars 2018

Le CESER souhaite appeler l'attention du Conseil régional sur les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles il a été invité à exprimer son avis sur ce rapport. Ce document important, qui concerne un sujet d'intérêt majeur pour les territoires de la région, lui a été remis le matin même de sa réunion de travail. Dans ce contexte, le CESER prend acte du plan d'actions qui est présenté, mais regrette vivement ne pas être en capacité d'y apporter sa contribution.

Pour ces raisons, le CESER n'a pu apporter que quelques observations, sur la base de la présentation orale du dossier par les services du Conseil régional devant la Commission « Economie » :

- en matière de formation : l'enjeu du développement des filières en lien avec le thermalisme (formations touristiques, sanitaires et sociales) ;

- en matière de stratégie régionale : quelles ambitions du Conseil régional ? Quel calendrier, quelle gouvernance, quel budget ? Quelle articulation entre les pôles *silver economy*, santé et tourisme ?

Comment développer une politique visant l'attractivité des stations thermales (accroissement du nombre de curistes) tout en recherchant l'amélioration qualitative de l'offre de soins thérapeutiques (notamment grâce au développement de pôles de recherche dans ce domaine) ?

■  
Proposition de la commission 4 « Economie »  
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Évelyne VIDEAU

■  
Vote sur l'avis du CESER  
« Plan de développement de la filière thermique en Nouvelle-Aquitaine »

130 votants  
Adopté à l'unanimité

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine